



Litige avec une association culturelle

Par **zangane**, le **12/07/2008** à **00:08**

Une association culturelle a-t-elle le droit de ne pas rembourser un stage de danse payé par à l'avance par chèque mais qui n'a pas été effectué pour des raisons liées à un défaut de communication entre l'association et l'utilisateur ?

Pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre pour obtenir réparation de cette malencontreuse affaire ?

Avec tous mes remerciements.

Par **Tisuisse**, le **12/07/2008** à **18:45**

Tout dépend des clauses figurant dans le contrat. Si vous nous parliez un peu de ces clauses relatives à l'annulation du fait du stagiaire, aux conditions de remboursement et vos problèmes de "communications" ?